

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 45 du 2 novembre 2017

PARTIE PERMANENTE
Armée de l'air

Texte 11

ERRATUM

à la décision n° 347/ARM/SIAé/DC/SDA portant caducité de texte.

Du 24 octobre 2017

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM à la décision n° 347/ARM/SIAé/DC/SDA portant caducité de texte.

Du 24 octobre 2017

NOR A R M L 1 7 5 1 7 8 8 Z

Texte modifié :

Décision n° 347/ARM/SIAé/DC/SDA du 23 août 2017 (BOC n° 42 du 12 octobre 2017, texte 15).

Référence de publication : BOC n° 45 du 2 novembre 2017, texte 11.

La décision n° 347/ARM/SIAé/DC/SDA du 23 août 2017 est modifiée comme suit :

Art. 1er. Dans « Visa ».

Supprimer :

« La ministre des armées,

Décide : ».

Art. 2. Dans « Signataire ».

Au lieu de : « Jean-Marc ROBERT. » ;

Lire : « Jean-Marc REBERT. ».